



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle – Aquitaine**

**Unité bi-départementale de la Charente-  
Maritime et des Deux-Sèvres**

Périgny, le **12 JAN. 2024**

**Nos réf. :** 0100026017/CS/2024/11  
**Affaire suivie par :** Christophe SAUSSEAU  
christophe.sausseau@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél. :** 05 49 79 77 16 – **Fax :** 05 49 79 12 46  
**Courriel :** ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE RELATIF A UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION  
DES ATELIERS DE MAROQUINERIE**

**DE LA SAS ATELIERS DE MAY  
ZONE ARTISANALE DE L'ORMEAU  
17470 AULNAY DE SAINTONGE**

## **1. OBJET DE LA DEMANDE**

La SAS ATELIERS DE MAY a déposé, le 13 juillet 2023, un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de réaménagement et d'extension des ateliers de maroquinerie existants, dont l'activité n'était précédemment pas soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les objectifs de ce projet sont :

- de démolir des bâtiments anciens et construire un nouveau bâtiment (aménagé en ateliers et en pôles),
- de développer, réorganiser et dimensionner un nouveau site, sur un site existant, afin d'accroître la production,
- de réaménager les espaces de production,
- de concevoir des locaux adaptés,
- d'offrir des conditions de travail confortables,
- de mettre en valeur une filière déjà implantée sur le territoire,
- de recruter 250 collaborateurs supplémentaires, pour un total de 320 employés,

Ce projet se développe sur une surface totale de terrain de 4,95 ha. Le site sera composé d'ateliers de confection, de coupe, d'assemblage et de finition, d'un pôle logistique (réception/expédition), d'une zone de stockage, d'un pôle formation, d'un pôle développement industriel et d'un pôle restauration. L'ensemble sera implanté sur une surface utile de 11 028 m<sup>2</sup>. Les espaces extérieurs seront aménagés, et composés de parkings (personnels et visiteurs), d'une cour logistique et d'espaces verts.

7 378 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront mis en place (2 875 m<sup>2</sup> en toiture et 4 503 m<sup>2</sup> en ombrières de parking). La mise en place de trois pompes à chaleur assurera la production de chaud et froid.

## 2. AVIS SUITE A LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation par la participation du public par voie électronique (PPVE) a été réalisée, du 20 octobre au 22 novembre 2023, selon les modalités de l'article L. 123-19 et en application des dispositions de l'article R. 181-35 (alinéa 2) du Code de l'environnement, par la mise en ligne de l'avis de participation mentionné au I de l'article R. 123-46-1.

Aucune observation n'a été formulée.

## 3. CONCLUSION

Au vu des éléments fournis par la SAS ATELIERS DE MAY dans son dossier de demande d'autorisation environnementale et de l'absence d'observations et de propositions formulées lors de la consultation du public, l'arrêté préfectoral sera notamment pris sur la base de l'instruction du dossier déposé.

Pour le Directeur et par délégation  
L'adjoint au Chef de l'unité bidépartementale  
de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres



Jean-Philippe GIONTA

Pièce jointe : bilan des observations transmises lors de la consultation du public (aucune)